



Quelle orientation doit prendre le Second Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté lors de la prochaine législature ?

Sur quels contenus il s'impose que ce Second Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté établisse une convergence de lutte contre la pauvreté avec les autres niveaux de pouvoir ?

Les attentes plus qu'impatientes, les exigences du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté pour la prochaine législature :

POUR LA TRANSITION DE LA GESTION À L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ ET DE CE QUI LA PRODUIT :

UNE STRATÉGIE WALLONNE DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

1. Introduction.

Eradiquer la violence qu'est la pauvreté, la violence qu'est la production de la pauvreté, et la violence qu'est l'organisation structurelle de la gestion de la pauvreté, qui ne sont en rien des fatalités, c'est possible et cela s'impose ! Le choix de ne plus lui donner droit de cité est réaliste ! C'est un choix politique !

La richesse d'une région, c'est sa population. L'affaiblir est un très mauvais calcul. Plus de 25% de la population en Wallonie est concernée, allant de l'extrême pauvreté à la vie en flux tendu ! L'avenir des enfants et des jeunes confinés à vivre dans des ménages dans le trop peu de tout est largement hypothéqué. Impossible aux yeux des témoins du vécu/militant.e.s du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), que des personnes veuillent occuper des fonctions politiques sans l'ambition d'éradiquer cette pauvreté, pour le bien-vivre des personnes et des familles, de l'égalité Homme-Femme, du développement de la région, de l'économie réelle et de proximité, de la paix sociale, des enjeux climatiques et migratoires.

Le deuxième « Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté » du Gouvernement Wallon, autrement nommé par le RWLP

Une stratégie wallonne de réduction des inégalités pour l'éradication de la pauvreté, fondé sur une forte ambition doit prendre le chemin de la transition de la gestion de la pauvreté, à l'éradication de la pauvreté et de ce qui la produit :

- *de la gestion intégrée de la vie dans le trop peu de tout, au droit aux richesses partagées et pour le droit à l'aisance !*
 - *de l'égalité, à l'équité pour la réduction des inégalités !*
 - *De l'individualisme accumulant, aux biens communs !*

Une Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour l'éradication de la pauvreté sérieuse doit être soutenue par un budget !

Le RWLP exige que la population wallonne, qui vit dans le trop peu de tout (la grande pauvreté, la pauvreté durable), qui vit mal et stressée, dans la privation et la déprivation matérielle, qui ne connaît plus l'aisance et l'épargne, angoissée par le flux tendu permanent, soit considérée comme importante et essentielle pour la Wallonie, **et que cela se traduise dans les finances publiques à travers un budget pour la législature à venir !** Eradiquer la pauvreté constitue un investissement qui ne peut être que positivement efficace à long terme, tant en termes humain, qu'économique et sociétal, social, créatif, et pour la paix sociale. **Investir dans la perspective d'éradiquer la pauvreté doit être considéré comme une composante de l'économie de la Wallonie (économie au service de la population).** Une telle ambition doit être prise au sérieux, tout comme le fut le plan Marshall et l'est l'actuel Plan d'investissement wallon (5 milliards). **1 seul % du Plan d'investissement wallon consacré à l'éradication de la pauvreté représente 50 millions d'euros pour la législature.** Alors que la gestion de la pauvreté si elle était chiffrée, démontrerait très probablement qu'une part importante des dépenses sont en permanence englouties dans un puits sans fond, bien malgré les personnes qui en bénéficient et les services publics et privés qui les rendent. Et que dire lorsque cette gestion de la pauvreté est davantage appauvrissante, confinant les personnes dans la pauvreté durable, voire

criminalisante tant l'hyperconditionnalité, l'intrusion dans la vie privée, la disqualification de ce que les personnes mettent en place par elles-mêmes, l'exclusion de droits et le non-recours aux droits.

Le RWLP ne se satisfait pas des subterfuges qui visent à dire que des budgets sont consacrés à la lutte contre la pauvreté lorsqu'ils ne sont que la valorisation de ce qui est déjà fait, ou serait déjà prévu, d'autant plus lorsqu'une part très importante de ceux-ci est consacrée avant tout à la gestion de la pauvreté, alors que la part investie dans les politiques structurelles liées aux droits de base est toujours beaucoup trop maigre pour atteindre l'ambition qui mobilise les témoins du vécu/militant.e.s.

Le Droit à l'aisance !

Le RWLP demande, outre le droit consacré par la constitution *de mener une vie conforme à la dignité humaine*¹, une reconnaissance du **DROIT À L' AISANCE** pour tous les ménages de Wallonie. Le Réseau et les Témoins du vécu/militant.e.s estiment que le **droit à l'aisance**² n'a aucune raison d'être réservé à certain.e.s et pas à d'autres, et que rien ne justifie qu'il en soit ainsi. Le droit à l'aisance, c'est la sécurité d'existence dans le court et le long terme, c'est la capacité de ne pas sombrer au moindre coup dur et de pouvoir se projeter dans un projet d'avenir à sa dimension. Rien à voir avec le luxe et le consumérisme, mais tout à voir avec le droit à la sérénité le plus souvent inconnue par les personnes et ménages qui se battent contre la pauvreté au quotidien.

La Wallonie, à travers une *Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour éradiquer la pauvreté*, **doit avoir pour objectif, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, avec tous les acteurs publics, parapublics et associatifs, de créer les conditions pour que le droit à l'aisance devienne l'ambition** en faveur pour tous les ménages, dans l'intérêt des ménages, de la vie collective, du développement local et régional, de la cohésion et de la paix sociale.

¹ Art 23 « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. à cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice. Ces droits comprennent notamment :

1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;

2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;

3° le droit à un logement décent;

4° le droit à la protection d'un environnement sain;

5° le droit à l'épanouissement culturel et social ;

6° le droit aux prestations familiales. »

L'Article 23 de la constitution a fait l'objet d'une campagne Tam-Tam durant l'année 2018-2019 : <https://www.campagnetamtam.be/fr-accueil/article-23-la-dignit%C3%A9-est-dans-la-loi>

² « Liberté de corps et d'esprit dans le travail, dans les mouvements, dans les manières, dans le commerce de la vie. État de fortune suffisant pour se procurer les commodités de la vie. » Petit Robert.

Trois droits centraux à rencontrer au plus vite pour prendre le chemin de la sortie de la pauvreté... mais pas que...

Pour les Témoins du vécu/militant.es, **trois droits doivent absolument être rencontrés rapidement et en même temps, pour que des effets concrets et rapides soient ressentis dans la vie quotidienne des ménages**, et pour accéder ensuite plus aisément aux autres droits de base essentiels que sont la santé, la mobilité, l'alimentation, sans négliger la culture et la détente. Ces droits sont organisés à partir des 3 niveaux de pouvoir que sont la Région Wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Fédéral.

- **Un grand plan logement, comprenant l'eau et l'énergie³ (RW)**
- **Une véritable gratuité scolaire dans l'enseignement obligatoire⁴ (FWB)**
- **Des revenus qui garantissent l'autonomie, une vie digne, le fait de renouer avec le droit à l'aisance⁵ : (F)**

Pour la *transition de la gestion à l'éradication de la pauvreté et de ce qui la produit... vers une législature ambitieuse !*

Il s'agit d'une vaste entreprise politique que de se saisir réellement de l'éradication de la pauvreté et de ce qui la produit. Une Wallonie respectueuse et fière de sa population, mobilisée pour le développement de cette région du pays par et pour toutes et tous, mérite des pilotes qui s'engagent résolument dans cette voie, et qui favorisent les alliances entre les niveaux de pouvoir pour converger vers un tel objectif.

L'urgence d'une justice fiscale audacieuse⁶, d'une politique européenne au service de ces enjeux, de la consolidation et du renforcement de la sécurité sociale, de services publics forts, d'une économie et de développements technologiques au service de la population, s'impose pour y arriver.

La population au cœur du projet politique !

Le RWLP demande avec insistance que les hommes et les femmes élue.s, les partis et tous les acteurs organisés autour d'eux et à partir d'eux, qui prendront des responsabilités à l'issue du prochain scrutin électoral, s'engagent à **(re)placer la population au cœur de leur mission et des défis à relever**. L'écoute et la prise en compte effective de ce que les populations vivent, ont à dire, proposent, pratiquent, **et singulièrement des populations qui luttent pour survivre et qui sont la plupart du temps « sans voix »**, doit être permanente.

³ Cfr. les travaux du RWLP, et en collaboration avec le Rassemblement wallon pour le droit au logement (RWDH), et le Réseau wallon d'accès durable à l'énergie (RWADE).

⁴ Cfr. les événements communs portés par La Fédération des étudiants francophones, La Ligue des familles et le RWLP au cours de la législature.

⁵ Cfr. le Mémoire BMIN (Belgian minimum income network) porté par le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (composé des Réseaux régionaux du pays dont le RWLP) « Pas de nouveau gouvernement fédéral sans augmentation des allocations et des revenus au-dessus du seuil de pauvreté! » qui a fait l'objet d'un débat avec tous les partis politiques du pays le 28 mars 2019 à la Chambre. <http://www.rwlp.be/index.php/accueil/reseaux-homologues/832-des-revenus-decents-pour-tous-la-troisieme-c-est-la-bonne>

⁶ Cfr. le Mémoire 2019 à destination du gouvernement fédéral du Réseau pour une Justice Fiscale (RJF) et de Financieel Actie Netwerk (FAN) dont le RWLP est membre : http://www.hetgrotegeld.be/downloads/M%C3%A9morandum_2019_RJF-FAN.pdf

2. A partir de l'expertise de la traversée de la vie dans le trop peu de tout des personnes concernées, le RWLP propose 12 balises au futur Gouvernement Wallon pour réfléchir et opérationnaliser, avec les acteurs de terrain et tous les interlocuteurs concernés, la construction d'une *Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour l'éradication de la pauvreté*, cohérente à court terme (le temps de la législature) et à long terme (à 15 ans).

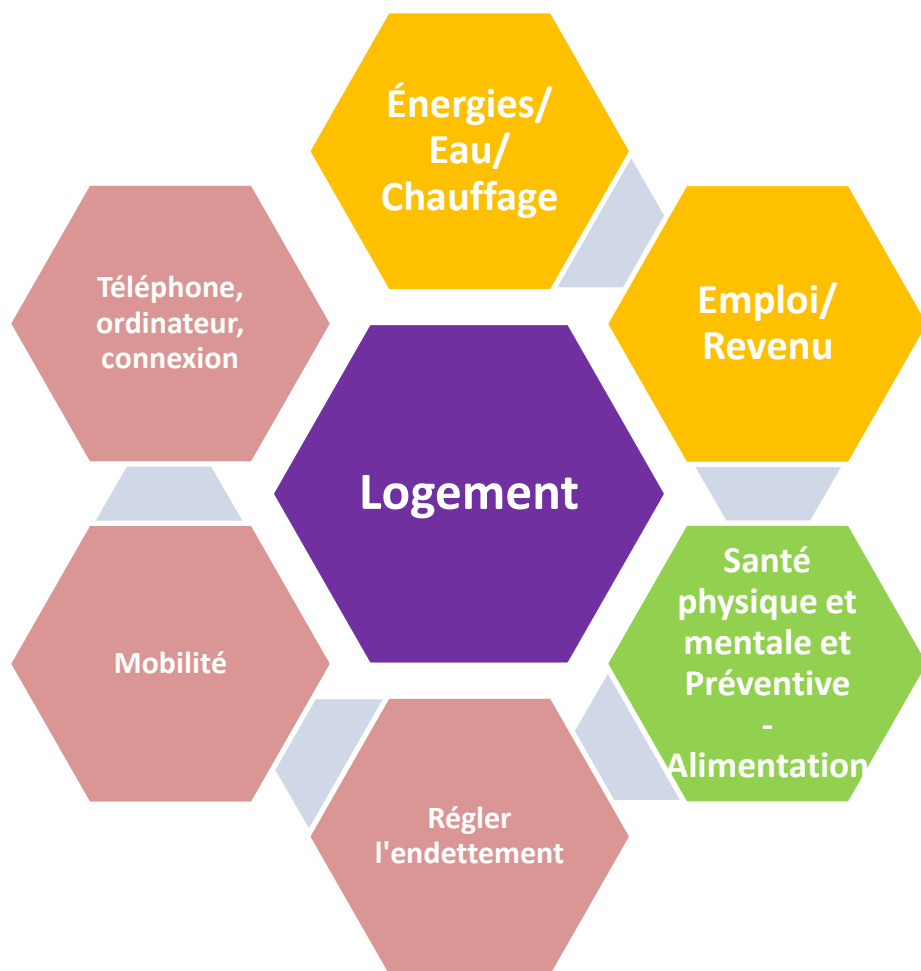
- 2.1. D'une économie sur le dos des appauvris, à une économie avec et pour les appauvris qui ne le seraient donc plus :** « *On mange les restes des riches..., on a des salaires de survie,... il y a de plus en plus une économie sur le compte de notre pauvreté, mais nous on n'en sort pas... peut-être qu'ils ont besoin qu'on ne s'en sorte pas...il y a plein de travailleurs pour s'occuper des pauvres mais nous on reste pauvre...»*
- 2.2. De l'exploitation et du gaspillage des richesses des personnes, à la libération de ces potentiels et de ces richesses :** « *Tout le monde sait faire quelque chose...il faut aller chercher le petit quelque chose qui fait la différence... Et puis partir des gens, de ce qu'ils savent le mieux faire et de ce qu'ils aiment faire, et avoir des gens qui t'apprennent en prenant le temps... Mais quand t'es pauvre et que tu dis que tu voudrais choisir le travail que tu aimes bien, t'as pas le droit, tu passes tout de suite pour un capricieux, souvent t'as juste le droit de te taire...Et puis tous les boulots qu'on t'oblige à faire pour presque rien, alors que c'était du vrai travail avant... »*
- 2.3. De l'étouffement de la créativité potentielle au service de la survie, à la créativité au service de la vie et d'un projet de vie :** « *La pauvreté, c'est sans repos... c'est l'intelligence à temps plein... il faut être inventif tout le temps pour trouver des solutions impossibles... ça use! Il y a toutes sortes de pauvretés, mais la seule manière d'en sortir c'est par la confiance... »*
- 2.4. De la sur-possession individuelle, au droit à l'aisance et au droit aux biens communs :** « *Les riches, ils peuvent toujours gagner plus parce que quand tu as de l'argent, tu peux payer des trucs qui te feront encore gagner plus d'argent, ... tu peux acheter un bâtiment et faire des kots qui te rapportent, et puis des terrains et ils ont le temps d'attendre... quand t'es pauvre la vie est plus chère pour tout parce que tu survis au jour le jour, parce que t'as jamais rien à l'avance, parce que tu fais au coup par coup... »*
- 2.5. De l'hyper-conditionnalisation qui exclut des droits, à l'accès aux droits et la réintégration dans les droits :** « *Quand t'es pauvre, t'es contrôlé tout le temps... t'es vu comme un tricheur, un bon à rien... alors on te met des conditions et des conditions... on vient voir dans ton lit si quelqu'un dort avec toi... t'as plus de liberté, je ne supporte plus... parfois tu ne veux plus être aidé à de telles conditions qui tuent ta liberté, le fait de te sentir un être humain comme tout le monde... Au CPAS maintenant, ils essayent d'abord de voir si c'est possible de ne pas intervenir, c'est l'aide à reculons, et c'est pareil partout...»*

- 2.6. Des inégalités socio-économiques homme-femme, à l'égalité de droit :** « *J'ai un travail à temps partiel et le salaire qui va avec..., en plus avec un horaire coupé... c'est la débrouille en permanence pour caser les enfants et ça coûte cher... les fins de mois j'en parle même plus, je ne vois jamais la fin du mois... et la pension on n'ose pas y penser... »*
- 2.7. De la mise en concurrence, aux droits accessibles à toutes les personnes qui vivent sur le territoire :** « *Ils ne nous auront pas à essayer de dire que c'est à cause des étrangers qu'on est pauvre... c'est pas les étrangers qui demandent que les actionnaires soient les maîtres des bénéficiaires des entreprises... que l'énergie et l'eau soient toujours plus chères... que les loyers augmentent et que l'Etat ne construise pas assez de logements sociaux... que les revenus soient trop bas... »*
- 2.8. Du mépris, à la considération :** « *T'es pauvre, mais en plus ils croient que t'es bête. Ils n'écoutent pas ce que tu dis, ils pensent qu'ils savent tout pour nous. Pour eux le gsm, internet, le repos, les vacances c'est indispensable... nous on n'est qu'un portefeuille, pas des humains, on n'aurait pas besoin de tout ça... »*
- 2.9. De la perte totale et discriminatoire du droit à la vie privée, à la reconquête de ce droit essentiel à la vie privée :** « *Tu dis que tu habites seul pour garder une allocation pleine, paf sanction, tu serais un tricheur social... mais les fraudeurs en col blanc, on ne va pas voir tout le temps dans leur vie privée... Tu veux héberger un ami pour lui donner un coup de main, tu risques de perdre de l'argent, tu ne peux même plus être solidaire, et si on te coince, tu dégustes... ». « Dans ce pays, il y a deux vies privées... certains en ont une belle et très cachée, alors que les pauvres n'y ont plus droit... Dès qu'on est chômeur, qu'on a le RIS, qu'on est en maladie, c'est fini, on est suspect. On entre chez toi comme dans un moulin et on analyse comment tu vis... C'est insupportable... ». « C'est 'marrant' plus il y a de règles pour protéger la vie privée de tout le monde à cause des réseaux sociaux et tout ça comme le RGPD, et en plus dans notre pays c'est le contraire pour ceux qui rament, plus leur vie privée passe d'un ordinateur à l'autre, d'un dossier unique à l'autre, d'un service d'accompagnement à du contrôle... bizarre non ?... »*
- 2.10. De la défiance, à la confiance :** « *Ils ne nous font pas confiance, ils nous surveillent, ils pensent qu'on est fainéant, pas capable... ils nous contrôlent, délit de sale gueule, de sale nom de famille, de sale crash dans ta vie qui te colle à la peau... Faudrait pas qu'on touche un euro de trop, des fois que ça nous ferait du bien... On coûte toujours trop cher, c'est qu'on n'est pas intéressant, pas digne de confiance... Y'a aussi des riches qui se plantent, mais rien à faire l'argent et les relations ça aide... »*

- 2.11. De la criminalisation des pauvres, à la reconnaissance du fait qu'un Etat qui laisse des personnes dans la pauvreté commet un crime :** « Pour plein de choses maintenant, tu n'as même plus le droit à la justice comme tout le monde... les financiers eux, ils ont une justice pour eux. C'était déjà pas facile d'aller en justice quand tu veux te défendre, maintenant c'est toujours pas plus facile, mais en plus maintenant, tu prends le train sans payer, paf transaction ; tu voles dans un magasin pour manger, paf transaction ; tu ne sais pas payer ton eau ou ton électricité, allez compteur à budget ou limiteur de débit ou arrangement immédiatement... Et voilà, même plus de justice de paix pour les pauvres, plus de justice tout court, la sanction est immédiate... et avec les amendes et tout... La justice c'était déjà pas pour nous, mais maintenant c'est pire encore... ». « Quand t'es pauvre, tu te débrouilles comme tu peux, entre amis, dans la famille et tout ça. Mais t'as toujours peur maintenant, tu ne sais plus si tu peux, t'as peur qu'on vienne te dire que tu triches... et puis tu te méfies parce que l'Etat a organisé que les gens se surveillent entre eux...Juste pour arriver à survivre, t'as parfois l'impression d'être un criminel... t'as tout le temps l'impression que tu ne fais pas ce qu'il faut...».
- 2.12. De la guerre sociale, à la paix sociale :** « Vous avez vu qui passe au tribunal, vous avez été dans une salle d'audience ? Vous avez vu qui remplit les prisons ? C'est la misère qui est traînée au tribunal... Oui je vole, je vole pour vivre... Oui j'ai envie de tout casser... Oui j'ai envie de me révolter... Oui je deale pour survivre... Oui je consomme pour oublier...». « Faudra pas qu'ils s'étonnent, mais un jour ça pètera... parce que c'est insupportable de survivre, et encore... On en a ras-le-bol... ».

3. Avec ces 12 balises de référence, voici la priorisation des droits par les Témoins du vécu/militant.e.s (TVM) du RWLP, dans l'intention de participer à la construction des mesures d'une *Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour l'éradication de la pauvreté 2020-2025* (à mettre en place sur la législation, avec des objectifs à 5 ans, et pour les 15 ans à venir).

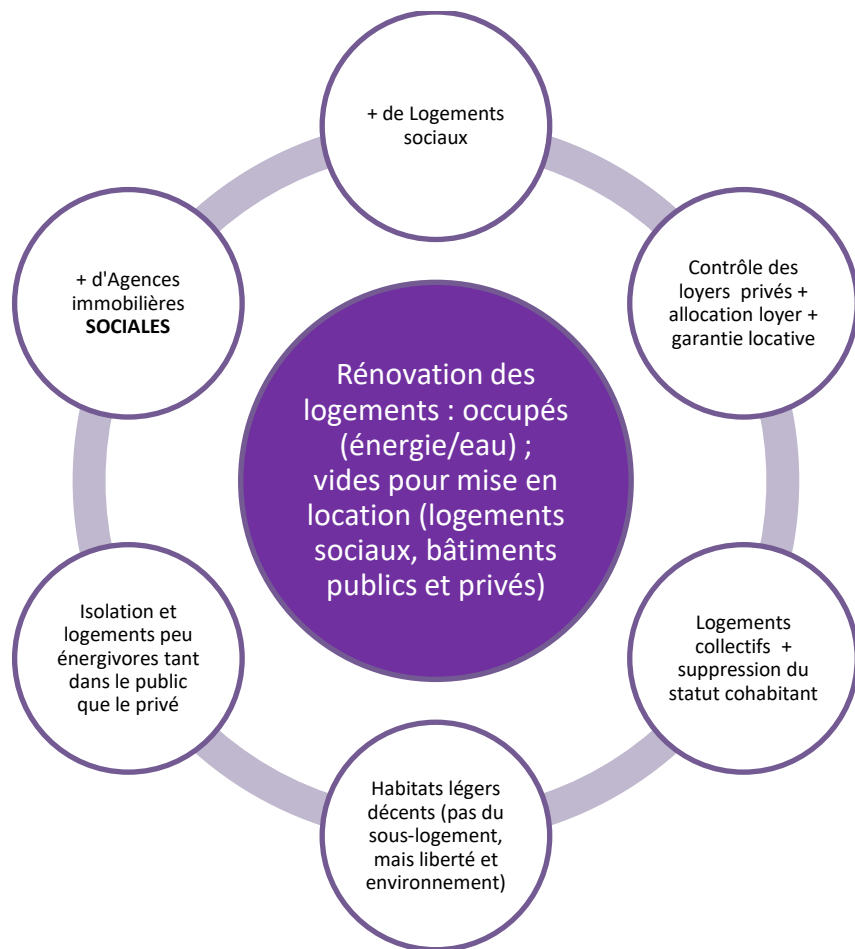
3.1. En Wallonie pour réussir la *transition de la gestion à l'éradication de la pauvreté et de qui la construit* dans le cadre de la Stratégie, les TVM et le RWLP estiment qu'il faut travailler en même temps sur les droits interdépendants suivants :



Commentaires : l'ensemble de ces droits sont indissociables et doivent évoluer fortement et rapidement.

- Le logement reste central. Voir tableau suivant.
- Le logement + les énergies, l'eau, le chauffage = indissociables.
- L'emploi et les revenus (qu'ils viennent d'un emploi de salarié.e ou d'indépendant.e, ou d'un droit qui découle du droit du travail ou de la sécurité sociale et de l'aide sociale) ; l'emploi oui mais à certaines conditions (voir 2.2. ci-dessus).
- La santé physique et mentale, ainsi que la santé préventive en termes de réduction des inégalités.
- L'alimentation ne doit pas être entendue comme une éducation à l'alimentation saine, mais avant tout comme un droit à l'alimentation en toute autonomie, et à l'alimentation la plus saine possible, non-conditionnée et hors du circuit parallèle pour « pauvres » (<https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/politique/659-l-aide-alimentaire-une-installation-qui-pose-question>).
- L'endettement doit faire l'objet d'une évaluation approfondie des causes et des réponses qui existent dans la perspective de propositions innovantes adaptées et centrées sur la sortie de la pauvreté, et pas principalement sur le règlement du surendettement dans les meilleurs des cas. Un lien intime est à faire avec les revenus, le coût du logement (+ eau et énergie), de l'enseignement, des soins de santé, de la mobilité.
- La mobilité individuelle et collective, ses coûts, l'organisation et l'accessibilité, et les exigences climatiques, doivent être (re)pensées absolument à partir du prisme de la réduction des inégalités.
- Les outils de la communication, pour être en lien, pour accéder à des services, pour la sécurité, pour s'informer, pour participer, etc., ainsi que le prix, la question de la fracture numérique, la dématérialisation, l'automatisation de droits, sont des questions majeures.

3.2. Les TVM et le RWLP estiment que le logement est la clé de voûte pour éradiquer la pauvreté. Voici les priorités sur lesquelles ils estiment que la Wallonie doit investir en même temps sur l'axe « logement-énergie-eau » pour véritablement s'engager dans la Transition de la gestion à l'éradication de la pauvreté et de ce qui la produit :



L'ensemble de ces aspects devrait constituer la base d'une Politique du logement au sein de la *Stratégie wallonne*, étoffée et développée avec les acteurs et populations concernées.

Courts commentaires :

- Un grand plan logement qui viserait à ce que chaque personne ou ménage dispose d'un logement (intégrant l'élimination du sans-abrisme), peu énergivore, payable sans « manger » le revenu mensuel, en fonction d'un équilibre entre choix personnel et organisation collective, correspondant aux besoins, contribuerait à éradiquer l'appauvrissement et la pauvreté, **et** provoquerait aussi le développement d'emplois de diverses natures, **et** rencontrerait des objectifs climatiques.

- Le RWLP attire l'attention sur le fait que les TVM indiquent en majorité des solutions à améliorer et amplifier qui vont vers le locatif. Il s'agit donc de (ré)évaluer les investissements wallons dans la répartition acquisitif/locatif. Une des mesures préconisée est une allocation loyer pour le ménage qui est dans les conditions pour entrer dans le logement social, pour la différence et la durée pendant laquelle il loue malgré lui au-dessus de ses moyens (avec contrôle du loyer). Une solution pour la constitution des garanties locatives est indispensable.

- Les TVM et le RWLP insistent sur la rénovation et l'occupation de tous les logements vides disponibles, (pour la quantité de logement, mais aussi l'occupation du territoire), ainsi que sur l'aspect énergétique dans toutes les formes de logement. La question de la mobilisation-réquisition des logements vides doit être prise à bras le corps. La question de l'auto-rénovation accompagnée est également à aborder dans ce cadre.

- Les formes d'habitats légers décents, pour autant qu'elles soient choisies et soutenues pour éviter le développement de sous-logements « pour pauvres », doivent quitter des statuts marginaux. Dans ce sens, le Plan Habitat Permanent doit intégrer pleinement la politique du logement en respectant des spécificités.

- Pour de nombreuses raisons, les logements collectifs prennent de l'ampleur et sont sans doute appelés à se développer. Il faut donc absolument régler la question du statut cohabitant (voir le trio de recommandations du RWLP et le mémorandum BMIN).

- Sur le plan budgétaire, la justice fiscale doit s'appliquer également sur les revenus locatifs (globalisation des revenus et fiscalité), et l'outil fiscal doit être un outil de réduction des inégalités.

3.3. Les TVM et le RWLP estiment que tout doit être mis en œuvre pour rompre avec la spirale de l'appauvrissement intense pour des personnes que le parcours de vie compliqué, violent, dangereux peut définitivement abandonner dans les sillons du trop peu de tout qui ne peut que conduire à la production de l'exploitation, de l'exclusion, la récurrence et l'intensification d'une vie dans la pauvreté durable !

Essentiel et urgentissime pour des personnes qui ont des parcours institutionnalisés « longs, lourds, délicats, qui isolent trop souvent » : aide à la jeunesse, maison d'accueil pour adultes, établissements pour personnes porteuses d'une déficience intellectuelle et/ou physique, longue hospitalisation en santé mentale (parfois physique), prison, prostitution, vie dans la rue et l'errance (la rue devenant « une institution », un lieu de vie !), populations migrantes particulièrement pauvres et discriminées.

En amont :
dans le
champ
institutionnel

Disposer de moyens suffisants pour (au sein des institutions, dans des services et/ou associations) :

- désigner une **personne de référence fil rouge permanent (du "dedans")**, pour l'accompagnement humain et social " à l'intérieur" et pour le temps de la vie à "l'intérieur" : le contraire d'un contrôle, la construction d'une relation de confiance pendant la vie dans l'institution et pour la vie en autonomie à venir
- travailler à la non-déconnexion pendant la période en institution, **avec la famille prioritairement et autant que possible**, avec un réseau amical et associatif si il existe
- construire pendant la vie en institution un réseau pour l'après, et pas seulement dans un réseau des institutions sociales, mais dans un réseau familial, amical, de loisirs, et absolument **de (re)conquête des droits** (le droit au logement, le droit à un revenu, le droit à l'emploi et la formation, le droit à la santé, les droits administratifs divers, le droit à la mobilité, le droit de la détente et à la participation à la vie en société, ...)
- **travailler à la (re)prise de liberté et (re)prise d'autonomie**, au choix, à la parole écoutée et entendue par cet accompagnement humain , de soutien et pas de contrôle, organiser une préparation de la sortie avec un **accompagnement au moins 6 mois avant la sortie**
- mettre en place une **aide sociale (y compris endettement), psychologique et médicale pendant la vie dans l'institution, et ceci gratuitement**, organisé à partir de la personne concernée en lien avec la personne de référence fil rouge
- avoir droit à une salaire "comme tout le monde" si les personnes exercent un travail pendant la vie en institution (notamment en prison)

En aval :
dans la
société

Disposer de moyens suffisants pour (des institutions, dans des services et/ou associations qui accompagnent, et pour la personne concernée) :

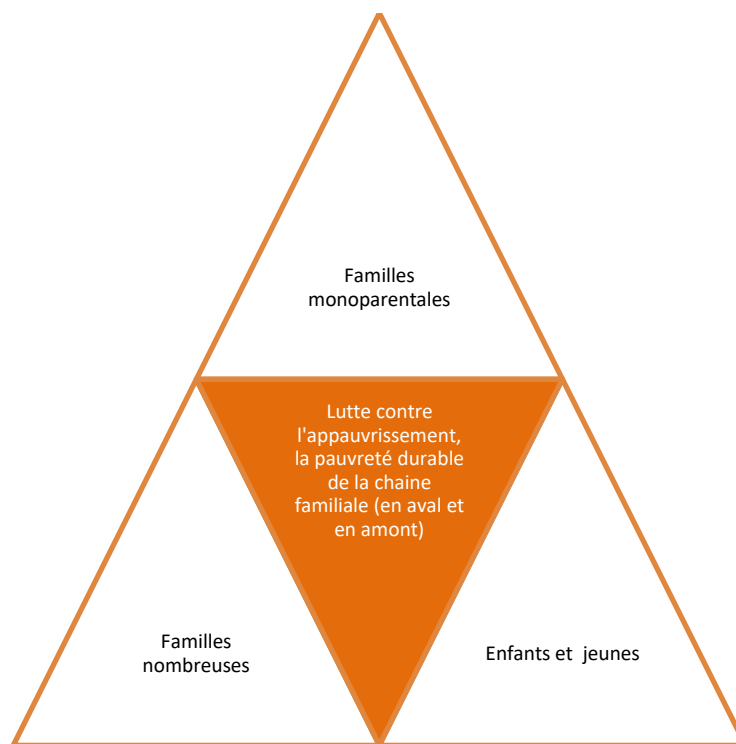
- une **personne de référence fil rouge (du "dehors")**, qui accompagne la personne (lien construit pendant la vie en institution avec une personne de confiance d'un service, institution, association) **pour la (re)prise d'autonomie "dehors"**, notamment pour : avoir accès à l'information ; s'y retrouver dans les dédales administratifs; trouver un logement, adapté si nécessaire, supervisé si nécessaire, pour le moment de la sortie
- **disposer d'un revenu** dès la sortie (donc à préparer en amont)
- **pour les personnes sans ressource aucune avant la sortie, garantir un logement** dont le loyer ne devra pas être payé pendant un maximum d'un an, avec une épargne à la hauteur d'un loyer dans le logement social, pour construire progressivement l'autonomie vers un logement payable (donc à préparer en amont)
- **disposer d'un Kit minimum de sortie** pour les personnes dont les droits cités précédemment ne sont pas constitués à la sortie : avec 1 minimum de ressources financières, matérielles, informatives pour ne pas être confrontés au vide et au rien qui ne peut que reprécipiter dans la rue voire plus
- pour ces personnes **non-application systématique du statut cohabitant** (le combat étant sa suppression totale), pour permettre le logement collectif immédiatement sans perte de revenu ni pour la personne, ni pour l'hébergeur.euse
- organiser le **gel des recouvrements des dettes pendant 6 à 9 mois après le relogement**, pour une stabilisation avant tout, puis (re)connexion avec un plan lié à l'endettement (en parallèle, de façon plus ambitieuse, travailler à un projet d'abandon de dettes privées dans des circonstances cadrées)
- **accéder à la mobilité** : bénéficier de la gratuité immédiate pour la durée durant laquelle le revenu n'est pas garanti, ensuite alignement au tarif lié aux revenus ou statut
- garantir la **gratuité de l'accompagnement psychologique** pour le temps nécessaire
- **avoir en poche le carnet d'adresses avec des personnes**, associations, identifiées et rencontrées avant la sortie. Ceci sera constitutif d'un Réseau diversifié (pas seulement dans le social contraint ou non)
- accéder très vite à **une formation et/ou une activité, si ce n'est à un emploi**. Apporter un soutien et des incitants aux employeurs qui offrent une perspective d'emploi à ces personnes

3.4. Le RWLP affirme que *la transition de la gestion à l'éradication de la pauvreté et ce qui la produit* passe par la disparition de la vie dans la rue et dans l'errance. « Habiter la rue » et errer d'un lieu d'hébergement à l'autre est une forme ultime de pauvreté et de l'exclusion inadmissible. Une telle situation doit garder un caractère exceptionnel et durer le moins longtemps possible. Ce graphique est à lire en référence au point 3.2 précédent et avec l'ensemble du document.



3.5. **Les familles au cœur des politiques et dispositifs mis en place pour éradiquer la pauvreté : *la transition de la gestion à l'éradication de la pauvreté et de ce qui la produit passe par des familles sans pauvreté !***

Les TVM et le RWLP estiment que tout doit être mis en place pour organiser l'accès à des droits à travers les politiques publiques **de telle façon que les familles soient les bénéficiaires en première ligne, en direct, des effets de l'éradication de la pauvreté**. Les institutions, services et associations qui les accompagnent avec plus ou moins d'intensité, pour des durées variables, à certains moments de la vie, doivent se mettre au service du cheminement, du projet, des possibles des familles. **Et ce dans le plus grand respect de la vie privée, de choix de vie, du secret professionnel**. Le principe qui doit prévaloir à toutes décisions et mesures prises doit se fonder sur le postulat que **les familles font toujours le mieux possible avec les richesses dont elles disposent. Elles font le mieux possible aussi avec le trop peu de richesses et droits auxquels elles n'accèdent pas**. Il est dès lors de la responsabilité Publique de créer les conditions pour que le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine, le droit à l'aisance, la sécurité d'existence dans le court et le long terme, le droit à la sérénité, deviennent la réalité pour toutes ces familles, et ce malgré les aléas de la vie, durant toute la vie, et pour la vie des générations suivantes.



3.6. Pour que l'emploi permette de sortir de la pauvreté, et dès lors puisse s'intégrer à une *Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour éradiquer la pauvreté*, sans risque d'effets pervers qui maintiendraient ou (re)précipiteraient dans la pauvreté, les TVM et le RWLP ont identifié plusieurs conditions⁷ :



⁷ Cfr. les témoignages exprimés lors de la rencontre avec le Ministre Jeholet au RWLP ; Cfr 9 No-selfies – analyses/vidéo réalisées par l'ASBL RTA avec le RWLP et la participation de témoins éclairants : <http://rwlp.be/noselfies/>

3.7. Les TVM ont souhaité s'exprimer sur la question de la gratuité ou la quasi-gratuité, ou des tarifs plafonds, pour bénéficier de services, biens communs et politiques publiques. Voici leur priorisation en rapport avec les matières pour lesquelles la RW pourrait prendre attitude. Ils souhaitent que le débat sur de telles options puisse avoir lieu dans le cadre de la construction de la Stratégie wallonne 2020-2025 avec les populations concernées et les organisations qui les représentent.

- 1 •L'eau : avec des précautions de surconsommation (participation minimum)
- 2 •Santé physique et mentale, et santé préventive : gratuité maximale
- 3 •Un logement gratuit pendant 1 an pour les personnes qui quittent une institution collective (prison, maison d'accueil, aide à la jeunesse, hospitalisation longue, la rue, la prostitution) : avec une épargne mensuelle équivalente au prix que la/les personnes payeraient dans le logement public
- 4 •Bus-Tec (avec des publics prioritaires, et éventuellement des prix plafonds) : la gratuité serait idéalement souhaitée, mais avec des craintes quant à la quantité et qualité du service, partout (certaines zones actuellement faiblement desservies)
- 5 •Aides familiales et aides à domicile : services très importants pour les familles et en lien avec le vieillissement
- 6 •Connexion internet : la dématérialisation s'imposant, y compris par l'Etat et des services publics, il faut garantir une connexion permanente
- 7 •Permis de conduire : de plus en plus coûteux, de plus en plus compliqué pour l'obtenir, alors que le Forem le demande systématiquement. Au minimum gratuit pour les demandeurs d'emplois
- 8 •Accueil de la petite-enfance et crèche : toujours en fonction des revenus, et la gratuité totale dans certaines circonstances
- 9 •Sport (à définir)
- 10 •Loisirs (à définir)

4. Pour construire une *Stratégie Wallonne de réduction des inégalités pour éradiquer la pauvreté*, et s'engager réellement dans la *transition de la gestion vers l'éradication de la pauvreté et de ce qui la construit*, 8 éléments structurants cumulatifs et indissociables s'imposent. Quels sont-ils ?

- 4.1. Le RWLP demande que l'analyse, l'étude et l'évaluation des politiques publiques, et de l'impact des investissements publics dans l'économie privée, qui doivent aider à la prise de décision, **ne se fondent plus sur des moyennes, mais sur les conditions de vie des ménages allant des revenus les plus faibles aux revenus plus aisés**, et ce dans un contexte sociétal évolutif. Il est impératif d'éliminer les effets Matthieu⁸, et de fonder l'organisation des politiques publiques sur la solidarité et l'équité, **soit à partir du prisme de la réduction des inégalités**. Dans ce sens, **les diverses interventions au travers de la sécurité sociale, et d'aides sociales résiduelles, doivent être en lien avec les revenus des personnes et non plus en fonction de leur statut**.
- 4.2. Le RWLP défend l'existence **d'une politique sociale universelle proportionnée, dans un esprit de sécurité sociale au bénéfice de toutes et tous, dans le cadre d'une assiette fiscale juste la plus large possible**. C'est pourquoi le maintien et la consolidation de politiques verticales qui se déclinent dans des politiques sociales universelles (une sécurité sociale forte consolidée et évolutive) restent à ses yeux la base d'une société solidaire et pacifiée. Les déficiences intellectuelles et physiques (le handicap), l'accident de la vie (physique, social, mental), le vieillissement et donc l'affaiblissement au fil des années, la maladie (physique, mentale, chronique), les évolutions familiales, le bien être, l'arrivée d'un enfant, la fin de la vie professionnelle, le veuvage, etc., sont à prendre en compte de façon permanente et structurelle. Le trajet de la vie, et les conditions de vie, comportent leurs lots d'évolutions et d'aléas qui nécessitent un cadre solidaire fort et permanent. **Jamais ces politiques ne devraient appauvrir et conduire à la perte de droits**.
- 4.3. Le RWLP défend l'existence **de politiques structurelles qui aient pour ambition de rencontrer les besoins de base de toutes les personnes et ménages qui vivent en Wallonie. Ce choix est de nature à réduire les inégalités et donc la pauvreté à travers l'accès permanent** : au logement (eau, énergie, chauffage), à la santé préventive et curative, l'alimentation, la mobilité, les services à la petite-enfance, la communication (gsm, internet, connexion), l'enseignement, la pratique culturelle. Jamais l'accès à ces droits et besoins de base sécurisants ne devraient constituer un souci permanent, et être causes d'appauvrissement, de pauvreté durable des ménages wallons. Bien au contraire. Il est indispensable d'organiser l'accès à ces besoins et droits de base, dans le respect du cheminement possible des personnes et ménages, et avec la préoccupation permanente de l'émancipation des populations, et du droit à l'aisance. **Un revenu⁹ (du travail ou des droits qui en découlent avant tout, sinon du droit**

⁸ L'**effet Matthieu** (*Matthew Effect*) désigne, de manière très générale, les mécanismes par lesquels les plus favorisés tendent à accroître leur avantage sur les autres.

⁹ Cfr « La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique. Comparaison des facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins » par AC. Guio et F. Vandenbroucke publié par la FRB, où apparaît clairement que les revenus des ménages sont déterminants pour lutter contre la pauvreté des enfants : <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2018/20181211NT>

résiduaire à l'aide sociale), et le contrôle des coûts (voire la gratuité), doivent garantir l'accès à ces droits, traduits concrètement à travers des biens et services, en-dehors de l'inquiétude permanente.

- 4.4. **Si l'enjeu climatique et environnemental est central aujourd'hui, le RWLP considère que celui-ci ne peut se régler en-dehors d'une justice sociale à (r)établir avant tout et à tout le moins en même temps.** Si le consumérisme doit être combattu (l'exploitation de la planète, des ressources collectives, communes, naturelles, humaines) ce n'est pas supportable que ce soit en confinant définitivement des ménages dans le trop peu de tout, dans cet état de pauvreté durable, ni en éliminant le droit à l'aisance pour une vie humaine digne de ce nom. **Ce droit à l'aisance doit permettre le repos, la détente, la découverte, l'accès à la culture et aux loisirs, l'épargne pour le projet, les changements.** Dès lors le RWLP demande que toutes les mesures en faveur de l'environnement et du climat soient envisagées avant tout sous l'angle de la réduction des inégalités et la justice sociale, et non pas en lien avec la gestion de la pauvreté.
- 4.5. **La lutte contre le non-recours aux droits constitue une pièce maîtresse pour bénéficier tant des politiques universelles proportionnées, que des politiques structurelles, de la justice sociale et du droit à l'aisance.** Le RWLP renvoie aux travaux existants dont les conclusions et suggestions doivent occuper une place prépondérante dans la lutte contre la pauvreté¹⁰. Sans une organisation institutionnelle adaptée aux populations, sans le financement suffisant pour la mise en œuvre des droits prévus par la loi, sans un respect absolu de la vie privée dans la mise en œuvre de ces droits, les personnes pour qui constituer du droit est majeur pour une sortie du risque ou de la réalité de désaffiliation sociale est vain. **Beaucoup plus important que la fraude sociale (démésurement médiatisée et traquée), la réduction rapide et drastique du non-recours aux droits devrait occuper une place majeure dans la législation à venir.**
- 4.6. Compte tenu de l'intensité de l'appauvrissement de plus de 25% de la population wallonne et singulièrement des plus appauvris parmi celle-ci, il est nécessaire d'encore poursuivre le financement de « politiques palliatives» vitales (abris de nuit, aide alimentaire, aides d'urgence, infirmières de rue, etc.). Ce cadre organisationnel de ces dispositifs (momentanés) doit être respectueux, émancipateur, libre, le contraire de l'hyper-conditionnalisation et de l'intrusion permanente dans la vie privée. Toutefois l'objectif à rencontrer, en posant les actes nécessaires, c'est **d'opérer les glissements progressifs de (re)composition des droits vers les politiques sociales universelles proportionnées, des politiques structurelles assurant les besoins de base, la justice sociale et le droit à l'aisance. Ce processus résorbera progressivement mais de façon déterminée, ces aides « palliatives» insatisfaisantes pour toutes les parties et dégradantes pour les personnes qui en subissent la contrainte, d'autant plus lorsqu'elles sont vitales dans la durée.** Le choix de renforcer les politiques universelles proportionnées et structurelles, ainsi que la justice sociale et le droit à l'aisance, constituent un investissement qui sera humainement, collectivement, socialement, économique et financièrement « rentable » à

¹⁰ Cfr. <https://www.cbcs.be/Non-recours-aux-droits-sociaux-et-sous-protection-sociale-a-Bruxelles> dont les résultats valent pour la Wallonie concernant les réalités et contenus abordés.; Cfr. http://www.luttepauvrete.be/publications/Armoedebestrijding_LR.pdf; Cfr. les capsules-vidéo sur le non-recours aux droits réalisées par l'ASBL RTA avec le RWLP : <http://www.rwlp.be/index.php/ressources/videos-audios/717-capsule-non-recours-du-rwlp>

terme. Les politiques « palliatives » doivent être ramenées à leur plus simple dimension, comme une garde, une veille, auxquelles auraient recours beaucoup moins de personnes, pour une durée la plus courte possible, comme un passage le plus court possible¹¹.

- 4.7. **Le RWLP estime que la participation des personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion, et d'acteurs par lesquels elles se sentent représentées, est indispensable.** Leur expertise de la traversée de la vie dans le trop peu de tout, des mécanismes d'exclusion, des écarts (voire des fossés) entre la compréhension de leur combat pour survivre et la vision qu'en ont ceux qui ont à prendre des décisions qui les concernent, offre une garantie de prises de décisions adéquates. Les personnes concernées doivent pouvoir influencer légitimement les décisions publiques. **A travers le processus d'éducation populaire permanente, leurs paroles et actions Politiques doivent trouver toute la place qui leur revient légitimement dans le débat public et les endroits de concertation, dialogue, débat et prise de décisions.**
- 4.8. **L'éradication de la pauvreté et le développement socio-économique de la Wallonie sont interdépendants.** Le RWLP estime qu'une *Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour éradiquer la pauvreté* ne doit pas être isolée d'une conception du développement socio-économique de la Wallonie. L'élimination de la pauvreté doit être comprise comme un investissement et non comme une charge. C'est pourquoi le RWLP demande que cette Stratégie Wallonne occupe une place aussi importante que la Stratégie économique publique pour la Wallonie. Pour ce faire, **le RWLP demande en priorité qu'une recherche, analyse, évaluation du coût de la gestion de la pauvreté, dont les résultats sont insatisfaisants pour toutes les parties et bien malgré elles, soit réalisée, au regard de la perspective d'un investissement pour l'éradication de la pauvreté.** Le RWLP a la faiblesse de croire que le tournant vers l'éradication de la pauvreté et de ce qui la produit serait largement gagnant à terme pour les populations et le développement collectif de la Wallonie.

¹¹ Cfr. l'exemple de l'aide alimentaire abordée dans un article co-écrit par Christine Mahy et Jean Blairon « L'aide alimentaire, une installation qui pose question » : <https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/politique/659-l-aide-alimentaire-une-installation-qui-pose-question>

5. Une Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour l'éradication de la pauvreté 2020-2025 sérieuse doit être soutenue par un budget.

Le RWLP exige que la population wallonne, qui vit dans le trop peu de tout (la grande pauvreté, la pauvreté durable), qui vit mal et stressée, dans la privation et la déprivation matérielle, qui ne connaît plus l'aisance et l'épargne, angoissée par le flux tendu permanent, soit considérée comme importante et essentielle pour la Wallonie, **et que cela se traduise dans les finances publiques à travers un budget pour la législature à venir !**

Eradiquer la pauvreté constitue un investissement qui ne peut être que positivement efficace à long terme, tant en termes humain, qu'économique et sociétal, social, créatif, et pour la paix sociale. **Investir dans la perspective d'éradiquer la pauvreté doit être considéré comme une composante de l'économie de la Wallonie** (économie au service de la population). Une telle ambition doit être prise au sérieux, tout comme le fut le plan Marshall et l'est l'actuel Plan d'investissement wallon (5 milliards). **1 seul % du Plan d'investissement wallon consacré à l'éradication de la pauvreté représente 50 millions d'euros pour la législature (hors investissement logement !)**. Alors que la gestion de la pauvreté si elle était chiffrée, démontrerait très probablement qu'une part importante des dépenses sont en permanence englouties dans un puits sans fond, bien malgré les personnes qui en bénéficient et les services publics et privés qui les rendent. Et que dire lorsque cette gestion de la pauvreté est davantage appauvrissante, confinant les personnes dans la pauvreté durable, voire criminalisante tant l'hyperconditionnalité, l'intrusion dans la vie privée, la disqualification de ce que les personnes mettent en place par elles-mêmes, l'exclusion de droits et le non-recours aux droits sont énormes.

Le RWLP ne se satisfait pas des subterfuges qui visent à dire que des budgets sont consacrés à la lutte contre la pauvreté lorsqu'ils ne sont que la valorisation de ce qui est déjà fait, ou serait déjà prévu, d'autant plus lorsqu'une part très importante de ceux-ci est consacrée avant tout à la gestion de la pauvreté, alors que la part investie dans les politiques structurelles liées aux droits de base est toujours beaucoup trop maigre pour atteindre l'ambition qui mobilise les témoins du vécu/militant.e.s.

Une Région fière de son développement ne peut l'être réellement que si elle porte fièrement aussi l'objectif d'éradiquer la pauvreté.

6. Une *Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour l'éradication de la pauvreté* qui repose sur des fondations solides en matière de gouvernance mises en place durant le premier Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté (2014-2019).

Le premier Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté, a permis de construire des fondations solides, à conforter et renforcer. Une expertise croisée et commune s'est construite, des savoirs se croisent, des outils ont été créés, une confiance s'est tissée. Cette dynamique est à poursuivre et amplifier. Le RWLP précise ici les principaux aspects positifs engrangés sur lesquels la construction de la *Stratégie Wallonne 2020-2025* peut s'appuyer avec confiance :

- **La Cellule stratégique transversale (CST)** au sein du Secrétariat général de la Région Wallonne, au pilotage du suivi de l'ensemble du Plan et de la future *Stratégie wallonne*.
- **Une personne désignée au cabinet du/de la ministre-président.e** pour assurer une coordination constante entre les Ministres du Gouvernement Wallon, et pour entretenir une relation constante avec les acteurs de la *Stratégie*.
- **Des évaluations régulières pilotées par la CST** (avec les administrations et les cabinets), et avec le Gouvernement.
- **La désignation de correspondants pauvreté** (une trentaine) dans les administrations, les Organismes d'Intérêt Public (OIP), la Fédération des CPAS, qui se réunissent régulièrement, et sont amenés à être en relation avec les différents acteurs de la *Stratégie* à tous moments nécessaires. Ils ont eux-mêmes des suggestions concrètes à faire dans le cadre d'une future *Stratégie*.
- **La sensibilisation de tous les CODIs avec note au COSTRA**, soit les directions de la RW, et la relation avec ceux-ci et des membres de leurs administrations au regard de certaines mesures. Des suggestions peuvent alimenter la future *Stratégie wallonne*.
- **La formation** pour des fonctionnaires wallons et des travailleur.euse.s des OIP pour une approche, une dynamique, et une pratique systémique de la réduction des inégalités dans les services publics. Celle-ci est en cours et appelée à se poursuivre.
- L'ébauche d'une collaboration avec **l'Ecole d'Administration Publique**. Des projets sont sur la table.
- L'implication de **l'IWEPS** (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) pour l'évaluation dans le cadre de la *Stratégie*. Ainsi que l'implication de l'Institut dans des approches prospectives en la matière.
- La perspective de création de postes de travail de **facilitateur.trice.s en prévention des inégalités** pour travailler par mission avec les administrations wallonnes et les OIP afin de réduire le non-recours aux droits.
- Le renforcement de convergence de travail avec des acteurs importants tel que **la Fédération des CPAS wallons**. **Des moments de concertations entre la Fédération des CPAS wallons et le RWLP se sont amplifiés, ainsi qu'avec d'autres acteurs.**
- Le développement du site, et la valorisation de son usage : <http://luttepauvrete.wallonie.be/>.
- **La participation de personnes concernées par la pauvreté, et d'associations qui les représentent dont le RWLP, sur des projets thématiques** tels que : les allocations familiales, les familles monoparentales, un système pour régler la question des garanties locatives, etc.
- **L'implication des personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion, et des acteurs qui pratiquent la participation active avec celles-ci, tout au long du processus.** Le RWLP, avec les Témoins du Vécu/Militants, ainsi que les facilitateur.trice.s en prévention des inégalités engagés en son sein se sont impliqués, engagés, et comptent poursuivre dans ce sens dans le cadre de la prochaine *Stratégie wallonne* souhaitée.

7. La Wallonie peut beaucoup, mais pas tout à elle seule. C'est pourquoi le RWLP plaide pour une *Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour l'éradication de la pauvreté* nécessairement articulée avec les autres niveaux de pouvoir, dans l'intérêt des objectifs à atteindre. Pour le RWLP les priorités indissociables à concrétiser à partir des différents niveaux de pouvoir, sans plus se renvoyer la balle l'un, l'autre sont :

Un grand plan logement qui garantisse un logement, l'accessibilité et le maintien dans le logement, payable sans épuiser le revenu, peu énergivore, intégrant les initiatives adaptées prises par la population (habitat « différent » décent), consacrant le droit à l'eau et à l'énergie, incluant la planification de l'élimination du sans-abrisme, et une réforme fiscale fondée sur la réduction des inégalités en la matière (RW, Fédéral, Europe)

Une école véritablement gratuite durant l'ensemble de l'enseignement obligatoire (très vite). (FWB)
Incluant un repas chaud gratuit et de qualité dans toutes les écoles. (FWB, RW, Fédéral, Europe).
Les études supérieures et universitaires accessibles à toutes et tous financièrement (FWB).

Une sécurité sociale forte (droits les plus universels possibles)

-

Une fiscalité juste (URGENCE) au service de la population, de la collectivité

Tous les revenus au minimum au seuil de pauvreté (du travail, du chômage, de la maladie-invalidité, des allocations sociales) et abandon des conditionnalités excluant ; pension à 1500 € ; revenu du travail min. à 14 € brut/h (Fédéral, RW).

Pour agir sur les revenus, mais pas que, suppression du statut cohabitant = le prix de la solidarité, le prix de la vie privée, le prix de l'amour, le prix de vies familiales apaisées, le prix d'une politique environnementale et climatique en lien avec le logement, un impact immédiat sur la pauvreté financière, usage direct dans l'économie réelle (Fédéral, RW).

8. *La transition de la gestion de la pauvreté vers l'éradication de la pauvreté ne peut se faire sans une complémentarité qui recherche les articulations vertueuses entre des acteurs clés différents, tous indispensables, respectant les différences et l'autonomie bien comprise nécessaires pour faire société. Le RWLP demande que ce « contrat social » à travers ses formes institutionnelles complémentaires, redevienne le cœur de la mise en place d'une politique dont la population soit le centre d'intérêt.*

Il s'agit donc **D'ARTICULER, DANS LE RESPECT DE L'AUTONOMIE DE CHAQUE PARTIE, pour (re)constituer du droit, pour le retour aux biens communs, pour l'élimination du modèle concurrentiel en toutes matières et donc entre les individus, pour favoriser l'indépendance et l'émancipation au sein d'un cadre de vie collectif, clés pour la transition de la gestion de la pauvreté à l'éradication de la pauvreté.**



9. En conclusion, le RWLP demande une reconnaissance du DROIT À L'AISANCE pour tous les ménages de Wallonie, fruit d'une *Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour éradiquer la pauvreté*.

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté et les Témoins du vécu/militant.e.s estiment que **le droit à l'aisance**¹² n'a aucune raison d'être réservé à certain.e.s et pas à d'autres, et que rien ne justifie qu'il en soit ainsi. A la capacité de mener une vie conforme à la dignité humaine doit s'ajouter la possibilité de sécurité de vie et de perspectives possibles.

La Wallonie, à travers une *Stratégie wallonne de réduction des inégalités pour éradiquer la pauvreté*, doit avoir pour ambition, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, de créer les conditions pour que le droit à l'aisance devienne la réalité pour tous les ménages, dans l'intérêt des ménages, de la vie collective, du développement local et régional, de la cohésion et de la paix sociale.

Choisir le chemin de la *transition de la gestion à l'éradication de la pauvreté et de ce qui la produit* rend cette ambition possible.

C'est à travers la recherche et la concrétisation des justices sociale, migratoire, égalitaire entre hommes et femmes, environnementale et climatique, et surtout FISCALE, qu'il est possible d'atteindre cet objectif.

Le RWLP se tient prêt pour décliner les différentes options de ce document en mesures concrètes.



¹² « Liberté de corps et d'esprit dans le travail, dans les mouvements, dans les manières, dans le commerce de la vie. État de fortune suffisant pour se procurer les commodités de la vie. » Petit Robert.